BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3638

83 – VAR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Jugement d'ouverture

Date : 8 septembre 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
847 889 565 RCS Toulon.
THIERRY LANDAIS FINANCIAL GROUP.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Activité : la vente et la location de matériel médical, accessoires et consommables médicaux, et de tous produits d'hygiènes, ainsi que la vente et la location de tous dispositifs médicaux pour la réalisation de traitements et de tous matériels d'aide à la vie, que ce soit auprès des particuliers, des professionnels de santé et établissements de santé ou médicalisés à gestion publique ou privée ; la prise de tous intérêts et participations par tous les moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations, et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ; la prestation de services, le conseil et l'assistance auprès de toutes entreprises et notamment les prestations d'ordre administratif, financier, technique, commercial juridique, de direction générale ou autre ; l'organisation, la manutention, l'approvisionnement et la gestion de tout stock de marchandises et ou matériels, auprès des sociétés du groupe ou de toutes entités extérieures..
Adresse : 58, impasse des Jardins de la Mer, 83130 La Garde.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 juillet 2026, désignant mandataire judiciaire Maître Laure Simon 23 rue Peiresc 83000 Toulon. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.